

Démocratie perdante

Autor(en): **Kappeler, Beat**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 985

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Démocratie perdante

La démocratie-témoin se prépare à faire partie de l'Espace économique européen. Or cette mini-intégration va se faire sans que la démocratie n'y trouve véritablement son compte.

Il est certes vrai que la compétence en matière de politique extérieure appartient au Conseil fédéral. Mais la Constitution dit aussi que le parlement est l'autorité suprême. Il contrôle tout, même les fichiers, même quarante ans après l'archivage des premières fiches... Le peuple enfin, nous assure-t-on, a son mot à dire, et pour le traité sur l'Espace économique il aura même le dernier mot, vers la mi-1992, probablement.

Or que se passe-t-il aujourd'hui?

Dès que Jaques Delors eut refusé, le 17 janvier 1989, la voie autrichienne (l'adhésion) et la voie suisse (les traités bilatéraux), mais offert cet Espace économique, les concertations entre l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et les organisations faitières de l'économie commencèrent. En mars, à l'époque des premiers contacts entre la Communauté européenne et l'Association européenne de libre échange (AELE), le parlement suisse débattait du rapport du Conseil fédéral sur la position suisse dans l'intégration européenne, rapport vieux de neuf mois, revu et corrigé en juillet de l'année précédente par les mêmes organisations faitières, de fait périmé par les circonstances...

Les pré-négociations se poursuivirent pendant toute l'année 1989, mais en novembre la plupart des parlementaires ne se doutaient de rien, et le peuple avec eux. Ils auraient cependant pu être informés et l'un et l'autre, car quelques rares articles de presse furent publiés, ainsi que, le 18 septembre, un communiqué laconique du Conseil fédéral. Mais les assurances répétées par toutes les autorités que l'Europe ne nous concernait pas vraiment avaient fini par embobiner toute la

Suisse, et les messages ne trouvèrent pas de destinataire.

Aujourd'hui, l'AELE et la CE établissent, chacune de son côté, ce fameux acquis communautaire qui servira de droit dans l'Espace économique. Chez nous, ces travaux sont à nouveau menés en catimini entre l'administration et les milieux intéressés. Tous ceux qui croient que de vraies négociations s'ouvriront ensuite se trompent, y compris le Conseil fédéral quand il prétend qu'il va négocier assidûment. Car le propre de cette collaboration entre l'AELE et la CE est la prépondérance de celle-ci par rapport à celle-là et la position de demandeur des pays de l'AELE qui, eux, ont changé d'avis après avoir boudé l'intégration pendant trente ans. L'intégration se fera donc sur l'acquis ou ne se fera pas, car on ne peut quand même pas forcer la Communauté à revenir en arrière. A la fin du processus, le peuple pourra choisir d'accepter ou de refuser le traité de participation à l'Espace économique européen. Un refus ne sera pas seulement un non à l'Europe communautaire, mais aussi à l'AELE — et signifiera donc l'isolement total.

Le Conseil fédéral se promène aujourd'hui en clamant que le oui aussi pourrait être horrible — la perte de la souveraineté, la satellisation (terme très cher au tragique M. Blankart) pourraient en être la conséquence. Il présente un choix entre deux maux — l'isolement ou la servitude.

Vous, qui maintenant avez tout compris et qui êtes réaliste, pensez plutôt qu'il s'agit du choix entre une étape partielle de l'intégration et une intégration complète, ultérieure, à la Communauté, si l'Espace économique ne donne pas satisfaction.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).

ÉCHOS DES MÉDIAS

Listin Diari, le principal quotidien de la République Dominicaine, a fêté l'an dernier le centième anniversaire de sa fondation puisqu'il a été lancé le 1^{er} août 1889. Assez remarquable dans une région souvent instable.

Le changement de présentation du quotidien radical vaudois permet de rappeler que *La Revue* a été fondée en 1868. La tentative de lancer une édition du soir en automne 1975, sous le titre de *Lausanne Soir*, avait été abandonnée en 1976.

Bern 104, l'émetteur local bernois, va être contraint par les PTT d'abandonner la fréquence que rappelle son titre pour recevoir une fréquence proche de celle de son concurrent *Radio Extra Bern*. Un changement de nom, peut-être la reprise de l'ancien, *Radio Förderband*, est envisagé.

Le quotidien allemand *Bild* ne coûte que 70 centimes en Suisse (50 Pf. en RFA). Il va ouvrir un bureau à Moscou et organise des échanges de rédacteurs avec l'organe des jeunes communistes *Kosmolskaja Pravda* pour des stages de formation.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

André Gavillet (ag), Yvette Jaggi (yj),

Charles-F. Pochon (cjp)

Points de vue: Jean-Louis Cornuz, Claude Bossy

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 **Téléfax:** 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA